ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600LE HAVRE
Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

M. Édouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Le Havre, le 28 novembre 2019.

Objet : Fusion des ports de l'Axe Seine

Monsieur le Premier Ministre,

Très attentif, comme vous pouvez l'être j'imagine, au projet de fusion des trois ports de l'axe Seine, je suis informé de démarches visant à valoriser l'intérêt d'implanter le siège du futur établissement public unique en région parisienne.

En profond désaccord avec une telle éventualité, je me permets, par conséquent, de formaliser ici ce que j'ai eu l'occasion d'argumenter auprès de vous lors de nos échanges à ce sujet, et auprès de Madame Rivoallon, préfiguratrice de ce projet.

Sur le fond, je souhaite tout d'abord vous réaffirmer toute la pertinence, à mes yeux, de doter l'axe Seine d'une organisation renforcée. Non seulement pour mieux répondre à la pression exercée par les ports du nord de l'Europe, qui disposeront dans les années à venir d'un canal concurrent pour desservir la région parisienne. Mais surtout pour répondre à l'urgence écologique qui impose de grandes modifications à apporter à l'économie maritime et portuaire.

Dès lors que le futur établissement public des ports de l'axe Seine reste sous pilotage de l'Etat, qu'il préserve une organisation territorialisée sur ses trois pôles, Le Havre, Rouen et Paris, et à partir du moment où son organisation, comme sa gestion et ses orientations, sont pleinement partagées par les acteurs concernés, et en particulier par les différents personnels qui mettent leur savoir faire au service de la réussite de nos ports, ce projet va dans le bon sens.

Reste évidemment à déterminer la localisation de son siège conçu, non pas pour concentrer les centres de décisions, mais bien pour coordonner l'édifice et assembler les énergies.

Sur cette question, et au regard de l'organisation des ports maritimes à l'échelle mondiale, ne pas utiliser la renommée du Havre pour fixer cette localisation serait une erreur stratégique. Tout comme le serait le fait de ne pas l'investir sur une place portuaire maritime adossée à toutes les infrastructures nécessaires.

../..

J'ajoute que si Le Havre, comme Rouen d'ailleurs, se trouvent particulièrement exposés par la création du canal Seine Nord, la région parisienne jouira, quant à elle, de deux axes d'irrigation : l'un depuis le nord grâce au canal, l'autre depuis l'ouest à partir de nos ports normands.

Cette situation en fait probablement la moins bien placée pour pouvoir coordonner les ports de l'axe Seine qui devront démontrer leur capacité, notamment en améliorant leurs atouts écologiques, face aux ports concurrents du nord.

Enfin, je me permets de faire observer que l'essentiel des trafics des ports de l'axe Seine, comme des personnels, sont concentrés sur Le Havre. Et qu'il ne vous a pas échappé que notre ville demeure pour l'heure le parent pauvre des politiques de décentralisation et de régionalisation.

Or notre ville, par sa culture, son identité, et par la réalité de son activité économique, est tout entière tournée vers la mer et son port. C'est également ce qui en fait l'un des poumons économiques de notre pays. Que le siège du futur établissement portuaire puisse s'implanter ailleurs ferait naître l'incompréhension.

Je souhaitais vous faire part de cette position et de ces arguments, en souhaitant connaître l'état de vos réflexions sur ce sujet.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
  Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
  Ligne téléphonique provisoire : 02.32.92.59.11.
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
  sebastien.giard@clb-an.fr
  Téléphone : 06.81.33.71.81